



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

**Position du RNDDH sur la
première année du retour
en Haïti de l'ex-dictateur à
vie Jean Claude DUVALIER**

**16 janvier 2011 – 16 janvier 2012 : Un an après son retour, le
RNDDH s'insurge contre le traitement de faveur octroyé à
l'ancien dictateur à vie Jean Claude DUVALIER**

Le 16 janvier 2011, avec la complicité du gouvernement d'alors PREVAL – BELLERIVE l'ancien dictateur à vie, Jean Claude DUVALIER est rentré triomphalement en Haïti après *vingt-cinq* (25) années d'exil.

Ce retour a offusqué une grande frange de la population haïtienne, en particulier, toutes les victimes du régime dictatorial instauré par Jean Claude DUVALIER, de 1971 au 6 février 1986. Conséquemment, au lendemain de son retour, plusieurs victimes ont porté plainte par devant les autorités judiciaires pour les nombreuses exactions commises sous sa présidence, dont entre autres, exécutions sommaires, tortures physiques, exils forcés, détournements de fonds publics, viols, vols de biens privés, associations de malfaiteurs, etc.

Le Parquet près le Tribunal de Première Instance de *Port-au-Prince*, saisi du dossier, l'a transféré au Cabinet d'Instruction pour enquête judiciaire.

Face à la gravité des actes de violations des droits humains perpétrés sous le régime de Jean Claude DUVALIER, la *Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme* (CIDH) fait, dans une déclaration datée du 17 mai 2011, obligation à l'Etat haïtien d'enquêter sur les graves violations des droits humains reprochées à l'ancien président et à ses acolytes et de juger, s'il y a lieu, tous ceux qui y sont impliqués.

Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) note que, sur invitation des autorités actuelles, l'ancien dictateur à vie Jean Claude DUVALIER prend part à toutes les activités politiques et sociales. Parallèlement, il défie *lâchement* les autorités judiciaires en refusant de répondre aux convocations judiciaires, sous prétexte que son état de santé ne lui permet pas de se déplacer.

Le RNDDH rappelle que tout au cours de sa campagne électorale, le Président Michel Joseph MARTELLY a promis de faire de la lutte contre l'impunité et de l'établissement d'un Etat de droit, le cheval de bataille de son gouvernement. Paradoxalement, il prend toujours le soin d'inviter l'ex-dictateur, un inculpé qui défie la Justice de son pays, à toutes les cérémonies officielles organisées par son gouvernement. Cet état de fait est le signal clair que l'équipe en place ne manifeste aucune velléité visant à combattre l'impunité en Haïti.

Le RNDDH rappelle que le fait d'empêcher que l'ex-dictateur Jean Claude DUVALIER et ses acolytes répondent, conformément à la Loi, de leurs actes par devant les autorités judiciaires, c'est faire obstruction à la justice.

Le RNDDH souligne pour tous que le comportement des autorités haïtiennes dans la gestion de ce dossier ainsi que le traitement de faveur octroyé à l'ancien dictateur Jean Claude DUVALIER constituent une gifle pour la Justice Haïtienne, pour la société en général et pour toutes les victimes du régime dictatorial, qui malgré tout, ont choisi de faire confiance à la Justice de leur pays.

La société haïtienne doit connaître la vérité sur les différentes exactions perpétrées par le régime dictatorial de Jean Claude DUVALIER. La lumière sur ce qui s'est réellement passé ne transite que par la réalisation d'un procès juste et équitable. **Il faut Juger Jean Claude DUVALIER et ses sbires.**

Port-au-Prince, le 16 janvier 2012

16 janvier 2011 – 16 janvier 2012 : Un an après son retour, le RNDDH s'insurge contre le traitement de faveur octroyé à l'ancien dictateur à vie Jean Claude DUVALIER